

PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES

Communes d'ATHIES et BAILLEUL SIR BERTHOULT

**ENREGISTREMENT D'UNE INSTALLATION
DE LAVAGE, ÉPLUCHAGE, DECOUPE et CONDITIONNEMENT DE LEGUMES
PAR LA SOCIÉTÉ AGRAFRESH FRANCE**

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La Société AGRAFRESH FRANCE, dont le siège social est situé 3087, rue de la Gare - 59299 BOESCHEPE, a déposé une demande d'enregistrement pour l'exploitation d'une installation de lavage, épluchage, découpe et conditionnement de légumes, Allée du Cardo, ZAC ACTIPARC sur le territoire des communes d'ATHIES et BAILLEUL SIR BERTHOULT.

Conformément au Code de l'Environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 30 mai 2016.

Le dossier est consultable en mairies d'ATHIES et BAILLEUL SIR BERTHOULT, communes d'implantation du projet, **du lundi 20 juin 2016 au mercredi 20 juillet 2016 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction des Politiques Interministérielles – Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement ou par voie électronique à l'adresse suivante « pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr » avant la fin du délai de consultation du public.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'Enregistrement est la Préfète du Pas-de-Calais. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.